



INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Lieu de formation :

Route de Saint Hilaire
(Ancien site du Centre Hospitalier « Antoine-Gayraud »)
11000 CARCASSONNE



Site : www.ch-carcassonne.fr

Rubrique : institut de formation

Tél : 04-30-51-24-00

Courriel : gestion.ifsu.ifas@ch-carcassonne.fr

Adresse postale pour l'envoi

du dossier: Centre Hospitalier– IFSI – Rentrée IFSI - 1060 chemin de la Madeleine CS40001 –
11010 Carcassonne Cedex

DOSSIER ADMINISTRATIF RENTREE SEPTEMBRE 2021

NOM : _____

Prénom : _____





VERIFIER LA BONNE CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER AVANT DE NOUS LE RETOURNER

Date limite de dépôt de votre dossier de rentrée : 23 Août 2021

Liste des pièces *OBLIGATOIRES* à compléter et/ou à fournir pour le 23 Août 2021 :

- La fiche de renseignements.
- Le certificat médical d'aptitude et le certificat médical de vaccinations délivrés par un médecin agréé par l'ARS **uniquement**. (veuillez consulter sur internet la liste en vigueur des médecins agréés de votre département).
- L'attestation d'engagement de vaccination contre l'hépatite B et copie des vaccinations (carnet de santé).
- L'auto-questionnaire sur l'état de santé.
- L'attestation vaccination COVID en fonction de l'actualité (obligation vaccinale).
- L'attestation de la publication audiovisuelle et du moyen de transport.
- La fiche de renseignements "Stages".
- Pour les personnes désireuses de demander une dispense d'unité(s) d'enseignement(s), compléter le formulaire correspondant à votre situation (confer annexes 7 à 11).
- La fiche d'inscription aux services du centre de ressources et documentation.
- Le formulaire « informations relatives aux coûts de la formation et droits d'inscription ».
- Le bulletin d'adhésion à l'association "ETULEVE" (adhésion facultative) et le chèque de 8€.
- Un chèque de **170,00 €** à l'ordre du Trésor Public (montant des droits d'inscription universitaire).
- L'attestation d'acquiescement de la contribution vie étudiante et de campus (téléchargeable sur le site : <https://cvec.etudiant.gouv.fr>) d'un montant de 92€ à régler sur la plateforme en ligne du CROUS **ou** l'attestation d'exonération de paiement (téléchargeable sur le site).
- Pour les candidats Parcoursup : la photocopie du diplôme ayant permis l'inscription sur la plateforme (baccalauréat ou équivalent).
- Pour les candidats reçus par la voie F.P.C. (et uniquement cette voie) qui étaient par ailleurs inscrits sur Parcoursup : se désinscrire de Parcoursup et fournir une attestation de désinscription (téléchargeable sur Parcoursup).
- 3 relevés d'identité bancaire (RIB) à votre nom.
- 2 photocopies de la carte grise du véhicule que vous utiliserez pour vous rendre en stage. Inscrire en haut à droite **votre Nom et Prénom** ainsi que la couleur du véhicule.
- La photocopie de la pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, titre de séjour, uniquement) **recto/verso sur 1 page**.
- La photocopie du relevé de notes du baccalauréat pour les candidats bacheliers.
- La photocopie de votre carte vitale avec votre propre numéro.
- L'attestation d'ouverture de droits à la sécurité sociale de votre département de moins de 6 mois (téléchargeable sur le site : ameli.fr ou sur une borne de la sécurité sociale).
- L'attestation d'assurance couvrant les risques professionnels et la responsabilité civile des étudiants en soins infirmiers (voir modalités page 3 du livret d'informations "La responsabilité civile et risques professionnels").

A fournir le jour de la rentrée : le lundi 6 septembre 2021 :

- Un avis de situation de pôle emploi daté d'après le 6 août 2020 (pour les étudiants concernés) + **La notification d'inscription à un stage (uniquement pour les allocataires du pôle emploi).**
- 1 ramette de papier blanc A4 80g/m2.

Les bourses :

Les demandes d'attribution de bourses peuvent s'effectuer entre le 27 mai et le 20 octobre 2021.

Vous trouverez les informations afin d'effectuer votre demande d'attribution en suivant le site suivant :

<https://www.laregion.fr/bourses-etudes-sanitaires-sociales>.

NB : Les étudiants boursiers Région s'engagent à une présence en cours obligatoire

Liste des annexes à conserver par l'étudiant(e) :

- Annexe 1 - Livret d'informations.
- Annexe 2 - La sécurité sociale.
- Annexe 3 - Calendrier d'alternance.
- Annexe 4 - Guide des formations sanitaires et sociales.
- Annexe 5 - Information Coronavirus.
- Annexe 6 – Tutoriel pour la création d'un compte GMAIL

Annexe à fournir avec votre dossier administratif selon votre situation :

- Annexe 7 – Informations relatives à la demande de dispense totale ou partielle d'unité d'enseignement en formation en soins infirmiers.
- Annexe 8 – Demande de dispense d'unité d'enseignement contributive en formation infirmière.
- Annexe 9 – Demande de dispense d'unité d'enseignement pour les diplômés ou étudiants en métiers de la santé.
- Annexe 10 - Demande de dispense d'unité d'enseignement pour les diplômés aide-soignant et auxiliaire de puériculture.
- Annexe 11 - Demande de dispense d'unité d'enseignement pour les diplômés infirmiers hors Union Européenne.